

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 7 JUILLET 2008**

Ordre du jour

08-40.	Culture et animation – Programmation culturelle estivale.....	2
08-41.	Economie – EAPT – Vente d'un terrain à M. et Mme LAURO .....	2
08-42.	Economie – EAPT – Vente de terrain à MM. LE BARON et LE LOREC .....	3
08-43.	Institutions – Finances – Commission communale des impôts directs .....	4
08-44.	Urbanisme- Réalisation d'un espace de loisirs au lieu dit "Pont de Ménessal" : Acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts LATOURTE .....	5
08-45.	Urbanisme – Aménagement du centre-bourg – Demande de subvention – Comité de pilotage 6	

Informations générales

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 30 juin, s'est réuni le 7 juillet 2008 en session ordinaire en mairie.

**Présents (25) :** Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Yves LEROY, Bernard DANET, Claudine BOSSARD, Michèle AUFFRET, Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Fabienne BONNION, Cyril JAN, Stéphane ROY, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE

**Absents ayant donné pouvoir (2) :** Pascal VALCK, Dominique ABEL respectivement à Nelly FRUCHARD, Françoise JAFFREDO

**Absents (0) :** Néant

**Secrétaire de séance :** Danielle NICOLAS

**Approbation du procès verbal de la séance précédente :** unanimité.

Arnaud LE BOULAIRE fait toutefois remarquer que certaines observations ne figurent pas au procès-verbal. Il est précisé que le procès verbal ne fait d'ordinaire état que des principales remarques mais que, en l'occurrence le procès verbal du 9 juin sera complété dans cet esprit.

## Délibération du 7 juillet 2008

### 08-40. Culture et animation – Programmation culturelle estivale

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Afin de promouvoir l'image d'une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte notamment à la culture, la municipalité a engagé depuis plusieurs années un partenariat actif avec les diverses troupes de théâtre et groupes musicaux du secteur du Pays de Vannes.

Dans ce contexte, deux manifestations sont programmées cet été :

- un bal populaire : le 12 juillet 2008, en partenariat avec l'ESP Football ; l'animation étant assurée par l'orchestre « Patchwork » pour un montant de 1 050,00 €.

- un concert de jazz, offert aux Plescopais, le 29 août prochain. Au programme de cette soirée, le groupe « Jazz de Bretagne » se produira pour un montant de 600 € et l'artiste Ronald Baker Quintet pour un coût de 1800 €.

#### Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH précise qu'il s'agit d'une animation offerte à tous et précise à Arnaud LE BOULAIRE quels sont les groupes du Pays de Vannes participant à ces manifestations.

Bernard DANET attire l'attention sur l'absence de charges sociales dans le contrat d'engagement du Jazz Groupe de Bretagne. Nelly FRUCHARD répond qu'il s'agit d'une association et que, à ce titre, il n'existe pas de rémunération.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Culture et animation" du 26 juin 2008, le conseil municipal est invité à :**

- **approuver la convention de cession de droits de représentation à passer avec :**
  - \* l'orchestre Patchwork pour un montant de 1 050,00€, droits d'auteurs et droits en sus ;
  - \* le groupe « Jazz de Bretagne » pour un montant de 600,00 €, droits d'auteurs et droits en sus ;
  - \* l'artiste Ronald Baker Quintet pour un montant de 1800 €, droits d'auteurs et droits en sus ;
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

**Pour : 27                  Contre : 0                  Abstention : 0**

## Délibération du 7 juillet 2008

### 08-41. Economie – EAPT – Vente d'un terrain à M. et Mme LAURO

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par lettre du 4 mai 2008, M et Mme LAURO nous ont confirmé leur désir d'acquérir un terrain, cadastré E 884p, d'une surface de 2264 m<sup>2</sup> environ, situé au Sud de l'espace d'activités de Plescop-Tréhuinec (terrain jouxtant le terrain de l'entreprise GARAUD), en vue d'y créer une école d'architecture intérieure. Cette école aura 3 pôles d'enseignement :

*1<sup>er</sup> pôle - L'année préparatoire* : elle aura pour but de former les élèves aux différents arts plastiques, aux différentes techniques graphiques, de leur enseigner l'histoire de l'art, de leur faire découvrir toutes les cultures artistiques pour se présenter aux concours de toutes les écoles d'art et de design, telles que l'ENSAD, Camando, les différentes Ecoles d'Art Appliquées (Boulle, Olivier de Serre, etc.).

*2<sup>ème</sup> pôle - L'architecture intérieure* : l'enseignement se fera sur 4 années, à l'issue desquelles les élèves obtiendront un Diplôme d'Enseignement Supérieur des Arts Techniques.

*3<sup>ème</sup> pôle - Les ateliers* : ils accueilleront les enfants et adultes pour l'enseignement des techniques plastiques : dessin, croquis de nus, peinture, aquarelle, sculpture, etc.

Le projet de construction consiste en un bâtiment de 1037 m<sup>2</sup> comprenant en RDC : un hall d'accueil avec un atrium, des bureaux, 3 salles de cours et des sanitaires ; au 1<sup>er</sup> étage : 2 salles de cours, des sanitaires, une salle informatique et de reprographie, un labo photo, une cafétéria, une salle pour les enseignants ; au 2<sup>ème</sup> étage : une salle de cours, un local de rangement pour le matériel.

Annexe : Plan masse indicatif

#### Principales remarques

*Christian GASNIER souligne l'importance du projet pour l'image de Plescop et précise que les deux projets examinés ce soir fonctionnent ensemble même s'ils sont découplés juridiquement.*

*Michel AUFFRET s'interroge sur la suffisance des emplacements de parking compte tenu du nombre d'élèves (80 env.). Christian GASNIER lui répond que les règles du plan local d'urbanisme s'appliquent et permettent d'assurer un bon fonctionnement et ajoute que les élèves ne seront pas tous là au même moment.*

*Jean Yves LE MOIGNO estime que ces projets sont particulièrement qualitatifs le long de la route départementale.*

*Cyril JAN considère que c'est un beau projet et estime par ailleurs qu'il se rapproche de l'ancien projet Scotto.*

*Christian GASNIER rappelle qu'il n'y a jamais eu de "projet Scotto" mais qu'il s'agissait d'un simple souhait auquel la commune a tenté de répondre en aiguillant M. Scotto vers le futur Atlanparc mais que celui-ci n'a pas souhaité attendre l'aménagement de ce secteur. Bernard DANET ajoute qu'un autre secteur d'implantation lui avait été proposé par ailleurs mais que M. Scotto l'avait également refusé.*

*Christian GASNIER précise enfin à Cyril JAN que les surfaces commerciales sont détaillées dans le bordereau.*

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 25 juin 2008, le conseil municipal est invité à :**

- **accepter cette cession à M et Mme LAURO, ou à toute autre structure juridique pouvant se substituer à eux, sous réserve du respect du cahier des recommandations paysagères et architecturales, le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;**
- **fixer le prix de vente à 48,00 € HT le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis de France Domaine ;**
- **solliciter l'aide à la commercialisation, si les intéressés sont éligibles ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

**Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0**

---

## Délibération du 7 juillet 2008

### 08-42. Economie – EAPT – Vente de terrain à MM. LE BARON et LE LOREC

---

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par lettre du 12 juin 2008, MM. LE BARON et LE LOREC nous ont confirmé leur désir d'acquérir un terrain, cadastré E 884p, d'une surface de 4530 m<sup>2</sup> environ, situé au Sud de l'espace d'activités de Plescop-Tréhuinec, (joutant l'école d'architecture), en vue de la création d'un espace brasserie lounge de 50 places avec cours de cuisine et dégustation sur place et d'un magasin de meubles et décoration (actuellement situé sur la ZAC de Luscanen à PLOEREN « VILLADICI DECORATION »).

Le projet comprendra un bâtiment de 1071 m<sup>2</sup> environ. Le terrain n'est plus grevé d'une servitude de passage d'une canalisation gaz car celle-ci sera déviée.

Annexe : plan de masse du projet

Principales remarques

Christian GASNIER rappelle que ce projet voit le jour parce que la commune a fédéré les demandes pour aboutir à un regroupement d'activités de moyenne/haute gamme.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 25 juin 2008, le conseil municipal est invité à :**

- **accepter cette cession à MM. LE BARON et LE LOREC, ou à toute autre structure juridique pouvant se substituer à eux, sous réserve du respect du cahier des recommandations paysagères et architecturales, le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;**
- **fixer le prix de vente à 48,00 € HT le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis de France Domaine ;**
- **solliciter l'aide à la commercialisation, si les intéressés sont éligibles ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

**Pour : 27                  Contre : 0                  Abstention : 0**

## Délibération du 7 juillet 2008

### 08-43. Institutions – Finances – Commission communale des impôts directs

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs composée ainsi :

- le maire ou de l'adjoint délégué, président d'office ;
- huit commissaires titulaires ;
- huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts est la même que celle du mandat du conseil municipal. La direction des services fiscaux du Morbihan nous demande donc de bien vouloir procéder au renouvellement général de cette commission.

Les commissaires ainsi que leur suppléant doivent être proposés en nombre double, soit 16 titulaires et 16 suppléants. Le directeur des services fiscaux procède ensuite à la désignation des huit titulaires et des huit suppléants de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation soient équitablement représentées.

Ce dernier nous ayant précisé que la liste fixée lors du dernier conseil municipal ne comportait pas de représentation d'un propriétaire extérieure à la commune, il est donc proposé de délibérer à nouveau sur le sujet.

**Après en avoir délibéré, sur proposition des services fiscaux, le conseil municipal est invité à :**

- **proposer la liste suivante des membres qui siègeront à la commission communale des impôts directs :**

	NOM	PROFESSION	ADRESSE
<b>TITULAIRES</b>			
1	LE MOIGNO Jean-Yves	Pré-retraité France Télécom	12, résidence des Bruyères 56890 PLESCOP
2	GASNIER Christian	Contrôleur de travaux	Le Goh Len 56890 PLESCOP
3	DANET Bernard	Comptable	Lotissement de Béléan 56890 PLESCOP
4	HAGUETTE Joël	Retraité	4, rue des Mimosas 56890 PLESCOP
5	LEVEQUE Jean	Retraité	Le Coëdic 56890 PLESCOP
6	LE STUDER Bernard	Agriculteur	Trézélo 56890 PLESCOP
7	GEMIN Vincent	Ingénieur environnement	Pard Radech
8	JAN Edith	Aide médico-psychologique	2, rue des Korrigans 56890 PLESCOP
9	QUINIO Yannick	Artisan	Moulin de Bot Lann 56890 PLESCOP
10	MAHE Thérèse	"Propriétaire de bois"	15, rue Guillaume de Berric 56230 BERRIC

11	LE BOULAIRE Arnaud	Chef comptable	Le Goh Len 56890 PLESCOP
12	BEAULIEU Gérard	Retraité	33, rue du Presbytère 56890 PLESCOP
13	TUAL Bernard	Retraité	32, avenue du Général de Gaulle 56890 PLESCOP
14	LEROY Yves	Retraité	Le Clos du Grand Moustoir 56890 PLESCOP
15	NICOLAS Danielle	Secrétaire comptable	64 route de Leslégot 56890 PLESCOP
16	Cyril JAN	Cadre commercial	Le petit Moustoir 56890 PLESCOP
<b>SUPPLEANTS</b>			
1	THOMAS Monique	Retraîtée	Le Ménaty 56890 PLESCOP
2	DUVAL Yannick	Gérant de société	13, rue des Bruyères 56890 PLESCOP
3	MAHE Dominique	Agriculteur	Brambec d'en bas 56890 PLESCOP
4	DURAND André	Responsable GDF	Kervelvé 56890 PLESCOP
5	LE BIHAN Annie	Adjoint administratif	3, rue Diane Fossey 56890 PLESCOP
6	OLIVIER Michèle	Artisan	40, rue de Ploeren 56890 PLESCOP
7	LE GROUYER Bernard	Technicien géomètre	3 ruer Alexandre Dumas 56890 PLESCOP
8	LEGALAIS Edith	Artisan/conjoint	4, rue Blaise Pascal 56890 PLESCOP
9	COURTOIS Thierry	Agriculteur	La Grée 56890 SAINT AVE
10	JAFFRENNOU Paul	Chef d'équipe	6 impasse Pierre Loti 56890 PLESCOP
11	ALLANO Louis	Retraité	19, allée Paul-Emile Victor 56890 PLESCOP
12	CAMPS Georges	Retraité	2, Lot La Carrière 56890 PLESCOP
13	OLIVIERO Gildas	Commerçant/grainetier	Le Guernic 56890 PLESCOP
14	GAUDIN Christiane	Agent EDF	38, rue des Korrigans 56890 PLESCOP
15	BAINVEL Guenhaël	Agriculteur	Guergélo 56890 PLESCOP
16	LORIC Jean-Guenaël	"Propriétaire de bois"	Petit Kerfuns 56890 PLESCOP
- <b>donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.</b>			
<b>Pour : 27                  Contre : 0                  Abstention : 0</b>			

## Délibération du 7 juillet 2008

### 08-44. Urbanisme- Réalisation d'un espace de loisirs au lieu dit "Pont de Ménessal" : Acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts LATOURTE

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

En 1994, la commune avait réservé un emplacement de 55 000 m<sup>2</sup> au plan d'occupation des sols destiné à la création d'un espace vert ouvert au public au lieu-dit "Pont de Ménessal", d'une part, et dédié à la continuité de cheminement piétonnier autour de l'agglomération plescopaise, d'autre part.

En 1999, le conseil municipal avait donc sollicité auprès du préfet du Morbihan la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, déclaration accordée par arrêté préfectoral du 15 janvier 2001, prorogée pour une durée de cinq ans à compter du 15 janvier 2006.

Depuis la mi-mai 2006, la commune a engagé les négociations avec les différents propriétaires concernés et a obtenu de nombreux accords amiables.

La commune n'avait pas pu aboutir dans les délais souhaités initialement pour un terrain appartenant aux consorts LATOURTE, cadastré F 1808, d'une surface totale de 5 862 m<sup>2</sup>. En effet, l'un des propriétaires indivis étant décédé, il convenait d'une part d'attendre le règlement de la succession et d'autre part qu'un des héritiers soit majeur pour pouvoir formaliser cette acquisition. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le 28 mai 2008 et 13 juin 2008, un compris de vente a été signé par tous les propriétaires indivis.

Il convient en conséquence de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle F 1805, d'une surface totale de 5 862 m<sup>2</sup>, située dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique du Pont de Ménessal et classée au plan local d'urbanisme en emplacement réservé n°10 (création d'un espace récréatif) dans les conditions suivantes :

<b>a) Indemnité principale</b>	<b>1348 €</b>
5 862 m <sup>2</sup> x 0,23 €	
<b>b) Indemnité de emploi</b>	<b>270 €</b>
de 0 à 5000 € : 20% :	270 €
<b>Total (a+b) :</b>	<b>1618 €</b>

Annexe : Plan indicatif

Principales remarques

Jean Yves LE MOIGNO précise qu'après cette acquisition amiable, il restera encore quelques parcelles à acquérir, mais probablement par voie d'expropriation.

Cyril JAN s'interrogeant sur le devenir du droit de passage du Club Canin (CUEC), Jean Yves LE MOIGNO lui précise que la réalisation des acquisitions aura pour conséquence de créer un accès public pour le CUEC.

Nelly FRUCHARD et Christian GASNIER rappellent que cela a toujours été dit, et depuis longtemps. Christian GASNIER ajoute que la commune n'aurait pas évidemment réussi à obtenir un accord amiable du CUEC si l'opération avait eu pour conséquence de le priver d'accès et que tout cela a été géré globalement et dans la plus grande clarté.

Arnaud LE BOULAIRE demande si des équipements récréatifs seront mis en place. Jean Yves LE MOIGNO précise que le bois permet de se promener et d'y jouer ce qui en fait, en soi, un espace récréatif mais qu'il est possible d'étudier d'autres aménagements. Avec Christian GASNIER, il estime qu'il faut néanmoins procéder par étape et qu'il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur des acquisitions avant de penser à des aménagements.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 25 juin 2008, le conseil municipal est invité à :**

- **approuver l'acquisition dudit terrain selon les conditions précitées, conformément à l'avis de France Domaine ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

**Pour : 27          Contre : 0          Abstention : 0**

---

## Délibération du 7 juillet 2008

### 08-45. Urbanisme – Aménagement du centre-bourg – Demande de subvention – Comité de pilotage

---

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Après plus de 7 années d'études stratégiques et pluridisciplinaires sur le développement de Plescop, l'assemblée municipale avait décidé d'engager des études opérationnelles plus particulièrement axées sur les fonctions et l'aménagement du centre-bourg.

Engagées depuis 2005, ces études ont abouti à la constitution d'un programme global et cohérent que les Plescopais nous ont demandé de mettre en œuvre à une très large majorité.

Pour ce faire, il convient, d'une part, de renouveler le comité de pilotage créé lors du précédent mandat pour suivre ce dossier, et d'autre part, de valider le programme général des travaux et les demandes de subvention afférentes.

#### I. UNE DEMARCHE FINALISEE

Dans la continuité de la réflexion engagée dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, et de son projet d'aménagement et de développement durable en particulier, des objectifs ont été donnés à la Zac de l'Hermine II de restructuration du bourg, qui ont été traduits en orientations claires par le comité de pilotage.

##### A) Les objectifs

Après une très large concertation organisée tout au long de l'année 2000, par délibération du 26 février 2001, l'assemblée avait approuvé le dossier de réalisation de la Zac de l'Hermine II dont les objectifs poursuivis, qui s'inscrivent dans une problématique globale de restructuration du centre-bourg, étaient les suivants :

- réalisation d'équipements collectifs structurant sur des places urbaines affirmées, accueillant notamment des services publics qui mettent en relation des pôles commerciaux nouveaux ou renforcés et contribuent ainsi à leur vitalité ;
- requalification des voies urbaines, dans le cadre d'un plan de circulation cohérent et harmonieux qui crée du lien entre les espaces urbains, commerciaux notamment, et restitue sa place au piéton.

Cette problématique avait évidemment vocation à être reprise et à être étendue à l'ensemble de l'aménagement du centre, dans la mesure où la Zac de l'Hermine II en constitue un pivot de développement important.

## B) Les orientations

Lors de sa séance du 21 septembre 2004, le comité de pilotage créé lors du précédent mandat avait posé les grandes orientations du projet permettant de faire évoluer le centre-bourg vers un centre urbain :

### 1) Donner des repères

- en aménageant les entrées de ville introduisant l'hyper-centre ;
- en préservant le bâti remarquable de la commune et en le ré-exploitant par l'accueil de fonctions structurantes (mairie, médiathèque, etc.) ;
- en donnant à l'espace public une identité à travers l'aménagement ;
- en restructurant certains cœurs d'îlots.

### 2) Assurer le lien social et urbain

Dans une commune où le lien social est porté par une vie associative riche et dense, le lien spatial et urbain reste faible en raison d'une discontinuité du tissu commercial et administratif. Il convient donc de :

- créer un réel pôle socio-administratif structurant le paysage ;
- conforter la convivialité de l'espace commercial de la rue du Gal de Gaulle ;
- libérer l'hyper centre de l'emprise automobile en :
  - menant une réflexion sur le stationnement temporaire à proximité des espaces commerciaux ;
  - réaménageant des zones de stationnement public de longue durée sous exploitées ;
  - réaménageant l'avenue du Gal de Gaulle.
- assurer une continuité commerciale entre les différents pôles existants ou à créer.

### 3) Sécuriser l'espace urbain

- en menant une réflexion globale sur les différents usages urbains (piétons, automobiles, cyclistes, transports en commun, etc.) ;
- en assurant leur cohabitation sereine.

## II. UNE DEMARCHE CONCERTEE

L'aménagement d'un centre-bourg constitue un temps fort de la vie communale ; il doit donc être conçu comme un moment de partage, de discussion, d'échanges et de confrontation d'idées. Il doit à ce titre permettre d'associer l'ensemble des acteurs de la vie locale :

### A) Les élus, tous les élus

Afin de piloter le projet, nous avons constitué un comité de pilotage représentant toutes les sensibilités du conseil municipal lors des réunions d'échanges et de réflexion. Ce comité s'est depuis réuni à plusieurs reprises :

- 21/09/04 : Discussion et validation de la phase de diagnostic, ainsi que des grandes orientations qui s'en dégagent.
- 21/10/04 : Travail sur les équipements publics (médiathèque, marché, stationnement, etc.).
- 15/12/04 : Etude de 3 scénarii d'aménagement. Les scénarii n°2 et 3 sont retenus à l'unanimité, puis il est demandé de mettre la rue de Ste Anne à sens unique.
- 23/03/05 : Poursuite de l'étude. Le scénario n°2 est retenu.
- 29/06/05 : Analyse des résultats de la concertation et présentation d'exemple d'utilisation de matériaux.
- 19/10/05 : Poursuite de la réflexion sur le développement
- 11/01/06 : Analyse des valeurs sur le plan de circulation
- 06/06 : Consultation et sélection des maîtres d'œuvre
- 19/07/07 : Visite de différents centre bourgs ou abords d'équipements publics récemment aménagés dans notre région : Le Guerno, Le Gorvello, Guérande, la Chapelle des Marais, Pornichet...
- 18/09/07 : Bilan de la visite et 1 ère réflexion sensible avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre sur différentes thématiques : places et rues partagées, revêtements de sols, structure végétale, espaces piétonniers, entrées de ville, gestion de l'eau et des espaces de transition, mobilier urbain, éclairage-ambiance, aires de stationnement, etc.
- 26/11/07 : Présentation des esquisses pour la place de la mairie et l'entrée est du centre ville (groupe technique)

18/12/07 : Cadrage opérationnel et discussion sur la place de l'église

La commission "Cadre de vie, urbanisme et assainissement" a par ailleurs étudié le fruit de cette réflexion longue et rigoureuse.

Depuis, le travail s'est avéré essentiellement technique mais il convient de renouveler le comité de pilotage.

## **B) La population, par une concertation active et de terrains**

Le meilleur moyen de s'approprier un projet, c'est encore de s'y associer. Pour que les Plescopais qui le désirent se l'approprient et, le cas échéant, l'amendent, nous avons organisé plusieurs réunions avec différentes catégories de la population, en qualité d'usagers ou de propriétaires concernés.

Nous avons privilégié les réunions thématiques qui permettent une écoute active des problématiques et une réelle recherche de solution plutôt que des grandes réunions publiques où le public n'ose réellement s'exprimer et dont l'objet est parfois détourné du but initial.

Juin 2000 : Présentation du projet de restructuration du centre-bourg et du plan de déplacement

22/10/03 : Rencontre avec les commerçants

08/03/05 : Rencontre avec des riverains de la rue du Verger

25/03/05 : Rencontre avec des riverains de l'avenue du Gal de Gaulle

30/03/05 : Rencontre avec des riverains de la placette de Kerfontaine

31/03/05 : Rencontre avec des riverains de la place du Centre

04/04/05 : Rencontre avec les commerçants, artisans et les professions libérales (26 personnes)

Par la suite, des commerçants ont fait connaître leur inquiétude au sujet de l'instauration d'un sens unique de circulation et ont d'ores et déjà sollicité une indemnisation pour la perte de revenus qui résulterait de l'aménagement du centre-bourg.

Nous leur avons rappelé que la création d'un sens unique de circulation avait notamment pour objectifs :

- de réduire la largeur des chaussées ;
- de restituer autant que possible l'espace public aux piétons dans l'hyper centre-bourg, afin de créer une ambiance conviviale et apaisée, propice au développement d'un commerce de proximité (on notera qu'il ne s'est pas ou peu développé durant les dix dernières années, alors que passaient en centre-bourg plus de 11 000 véhicules/jour) ;
- d'assurer la sécurité des usagers, et notamment des petits Plescopais ;
- de contribuer au développement d'aires de stationnement, le plus souvent paysagers.

08/04/05 : Réunion publique (plus de 270 personnes) à l'issue de laquelle le public a très largement marqué son adhésion au projet ;

23/09/05 : Rencontre avec l'Ogec de l'école Ste Anne

11/10/05 : Rencontre avec les responsables des écoles publiques

04/11/05 : Rencontre avec la Poste

13/12/05 : Rencontre avec la société Prodim sur le devenir du Shopi

07/02/06 : Rencontre avec les propriétaires riverains de la future place de la mairie

14/03/06 : Rencontre avec les responsables des écoles publiques

14/03/06 : Rencontre avec les riverains de Kergroix et de Lan Vras notamment au sujet de l'achèvement de la voie de contournement et de son articulation avec le centre

14/04/06 : Soirée d'échange sur le nouveau centre bourg avec les nouveaux arrivants

11/05/06 : Rencontre avec le Crédit agricole au sujet de son repositionnement dans le nouveau centre.

24/05/06 : Rencontre avec Prodim au sujet de la nouvelle place de la mairie et de son articulation avec l'appareil commercial

30/05/06 : Rencontre avec les riverains du quartier de l'Hermine sur l'articulation du quartier avec le nouveau centre

10/10/06 : Rencontre avec les riverains de la place de la future mairie

01/12/06 : Réunion de concertation avec le groupe Prodim (Shopi)

16/01/07 : Rencontre avec des riverains de la rue des Lilas

11/04/07 : Réunion de concertation avec La Poste

10/07/07 : Réunion de concertation avec le groupe Prodim (Shopi) et le cabinet d'étude commerciale Cercia de Nantes

14/09/07 : Soirée d'échange sur le nouveau centre bourg avec les nouveaux arrivants



- 20/10/07 : Journée portes ouvertes en mairie sur la découverte de la nouvelle mairie et de sa place  
 20/05/08 : Rencontre avec les riverains de la placette de Kerfontaine

Ces rencontres, ont fait apparaître une adhésion globale au projet, qui a toutefois évolué sur certains points pour tenir compte de diverses suggestions et sujétions.

### C) Les autres personnes associées

Outre les acteurs locaux, nous avons régulièrement associé à cette opération les instances directement intéressées par les aménagements envisagés, soit notamment :

- 08/09/04 : La chambre de commerce.  
 05/04/05 : La communauté d'agglomération, la société TPV et le conseil général pour les transports publics.  
 20/07/05 : Les concessionnaires de réseaux, à l'occasion d'une réunion spécifique, étant toutefois précisé que ces derniers sont régulièrement informés de l'évolution de nos différents projets à l'occasion de réunions de coordination.  
 06/12/05 : La société TPV et la Communauté d'agglomération pour la question des transports publics et des déchets.  
 06/12/05 : Le conseil général pour le statut des voies départementales dans le centre-bourg  
 13/02/06  
 et 27/02/06 : Communauté d'agglomération, au sujet de la gestion de la collecte des déchets en centre-bourg et dans la Zac des jardins du Moustoir.  
 26/04/06 : Rencontre avec la Chambre de commerce et d'industrie au sujet du développement commercial dans le nouveau centre-bourg.  
 18/12/07 : Communauté d'agglomération, Transports publics du Pays de Vannes et Conseil général, au sujet des transports publics.

Enfin, le conseil général (Agence technique départementale de Questembert) reçoit tous les procès verbaux des réunions du comité de pilotage.

Voilà donc sommairement retracées quelques étapes marquantes de la concertation organisée jusqu'ici et qui ne cesse d'enrichir au quotidien notre projet. Bien sûr, nous adresserons comme convenu aux Plescopais une nouvelle lettre invitant à venir le découvrir et en discuter à l'occasion d'une exposition permanente.

### III. UN PROJET AU CONTENU FORT

Au terme de cette phase de diagnostic et de réflexions sur le devenir de notre centre-bourg, et avant d'engager la phase de projet détaillé, il paraît nécessaire de valider les idées forces du projet d'aménagement du centre-bourg qui ont émergé de cette longue réflexion :

#### 1) Donner des repères forts

- *En aménageant les entrées de ville introduisant l'hyper-centre :*
  - par la création d'un axe de composition entre la chapelle St Hamon et l'église ;
  - par des giratoires urbains (giratoire de l'Hermine, près du Shopi, giratoire de la rue de Ste Anne, près du cimetière, giratoire de l'avenue du Gal de Gaulle, au Soleil Levant) ;
  - ainsi que par la réalisation d'un front bâti affirmé (rue du Verger, avenue de Gal de Gaulle, etc.).
- *En préservant le bâti remarquable de la commune et en le ré-exploitant éventuellement par l'accueil de fonctions structurantes :* tout ou partie du bâti ancien remarquable doit être autant que possible conservé, en concertation avec l'architecte des bâtiments de France, pour accueillir des équipements publics (mairie, médiathèque, etc.), ou tout simplement parce qu'il représente un intérêt architectural ou structurant qui confère une ambiance intime au centre-bourg, notamment :
  - les propriétés LE TRIONNAIRE, de la place de la mairie, DAMON, de la rue Saint Pierre, BOLEIS et CHASTENET, de la placette de Kerfontaine, BOLEIS, de la rue des lilas, etc.
  - les commerces BOUEDO, de la place de l'église, LE FUR, de la rue du presbytère, ALLANO, avenue du Gal de GAULLE, etc.
- *En donnant à l'espace public une identité à travers l'aménagement :* le choix des matériaux doit favoriser la mise en valeur de ces espaces et la qualification de leurs usages.
- *En restructurant certains cœurs d'îlots,* notamment les deux grands pôles :
  - la place de l'église, liée à la médiathèque un mail planté convivial et structurant ;

- la future place de la mairie, qui mixera par ailleurs les commerces et l'habitat.

## **2) Assurer le lien social et urbain**

- *Créer un réel pôle socio-administratif structurant le paysage* : l'ensemble des services municipaux à caractère socio-administratif seront regroupés dans un bâtiment, ce qui facilitera ainsi les démarches des Plescopais ;
- *Conforter la convivialité de l'espace commercial de la rue du Gal de Gaulle* : l'emprise réduite de la voie favorisera la création d'espaces piétonniers ou de lieux de rencontre en forme de placettes ou de terrasses, restituant ainsi à l'avenue du Gal de Gaulle toute sa convivialité. Ce choix procède d'une volonté forte de privilégier les déplacements alternatifs à la voiture, en particulier les déplacements piétonniers dont la mise en place d'un "Pédibus" (L'écolopatte) en est une belle illustration.
- *Libérer l'hyper centre de l'emprise automobile en* :
  - *menant une réflexion sur le stationnement temporaire à proximité des espaces commerciaux* : le projet prévoit globalement la création de plus de 89 places de parking public, notamment sur l'îlot de la mairie ;
  - *réaménageant des zones de stationnement public de longue durée sous exploitées*, notamment sur le parking près du Shopi et le parking ALLANO ;
  - *réaménageant l'avenue du Gal de Gaulle*, notamment :
    - par la neutralisation du tronçon compris entre la future mairie et le giratoire de l'Hermine, qui coupera cette ligne fuyante et impersonnelle ;
    - par le rétrécissement de son emprise et l'élargissement subséquent des trottoirs, pour des raisons de sécurité et de convivialité ;
    - par l'instauration d'un sens unique de circulation, pour les raisons déjà évoquées ;
- *Assurer une continuité commerciale entre les différents pôles existants ou à créer* : par un sens unique de circulation (à vocation piétonnière) et l'implantation d'équipements publics qui mailleront les différents pôles existants (place de la mairie et avenue du Gal de Gaulle) avec les commerces, comme le prévoit notre projet d'aménagement et de développement durable.

## **3) Sécuriser l'espace urbain**

Dans un climat apaisé par un trafic décongestionné et des voies identifiant clairement la priorité donnée au piéton – sans toutefois exclure l'usage du véhicule –, les Plescopais pourront évoluer et s'approprier un espace convivial et sécurisé.

## **4) Renforcer la démarche environnementale**

La commune de Plescop se caractérise depuis de longues années par son souci de préserver les éléments environnementaux majeurs et de s'inscrire dans une démarche de développement durable bien avant que les notions de lutte contre l'étalement urbain, de gestion de l'eau ne soient médiatisées.

Cela a parfois impliqué des choix forts et difficiles mais qui ont toujours été assumés et, finalement, reconnus par la population.

Dans cet esprit, il convient de préciser ou rappeler les mesures environnementales fortes engagées ou envisagées à ce titre :

- perméabilisation des sols par la réalisation de places en stabilisé renforcé filtrant, de trottoirs avec joints en sable perméable et de stationnements en pavés d'infiltration avec joints gazon ;
- réalisation de tranchées drainantes permettant une récupération des eaux pluviales pour de l'arrosage ;
- collecte des eaux pluviales vers des noues paysagères retenant naturellement les fines ;
- choix de plantations et végétaux peu consommateurs d'eau et d'entretien ;
- tri et récupération des matériaux in situ pour favoriser le reconditionnement et éviter des transports environnementalement et économiquement coûteux ;
- mise en place d'un plan lumière économiquement moins coûteux et à caractère beaucoup plus environnemental avec l'implantation de lampes de type LED ;
- renouvellement urbain ;
- maillage et développement des espaces piétonniers sécurisés, etc.

## **IV. LE FINANCEMENT DU PROJET**

### **1) Le coût du projet**

Le coût est encore évolutif ; il ne sera définitivement arrêté qu'au stade de l'appel d'offres puisque le recours à certains matériaux fait l'objet d'options.

A ce jour, le montant global des travaux supporté conjointement par la commune et la société d'économie mixte EADM intervenant pour son compte et de 3 375 214,44 € HT à étaler sur un mandat voir plus en fonction des aides pouvant être obtenues ou de sujétions techniques pouvant apparaître.

La part des travaux supportée directement par la commune est de 1 785 585,32 € HT, étant précisé que les abords de la médiathèque, déjà engagés, ne sont pas subventionnables.

Des travaux connexes pourront être réalisés qui seront supportés par la ligne des travaux de voirie.

## 2) Les subventions possibles

Actuellement, le projet est éligible à trois types de subventions :

- le taux de solidarité départementale, octroyé par le conseil général (15% sur un plafond annuel de 300 KE, soit 45 KE par an) ;
- l'éco-faur, octroyé par le conseil régional (100 KE max., selon l'intérêt environnemental du projet, par opération et pour trois années consécutives, soit un global possible de 200 KE sur 5/6 ans de travaux) ;
- le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, dont le montant n'est pas connu à l'avance mais qui pourrait atteindre les 100 KE, voire plus.

Soit le plan de financement prévisionnel suivant relatif aux seuls travaux communaux :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Travaux</b>	1 785 585,32	<b>Conseil régional</b>	
<b>TVA</b>	349 974,72	Eco-Faur 1 (3 ans)	100 000,00
		Eco-Faur 2 (3 ans)	100 000,00
		<b>Conseil général</b>	
		TSD (sur 6 ans)	270 000,00
		<b>Fisac</b>	80 000,00
		<b>Emprunt (28%)</b>	600 000,00
		<b>Autofinancement</b>	654 932,64
		FCTVA (15,482 %)	330 627,41
<b>TOTAL</b>	<b>2 135 560,04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 135 560,04</b>

Annexe : Dossier de subvention

### Principales remarques

Christian GASNIER précise que ce dossier a souvent été évoqué mais qu'il est aujourd'hui important de l'évoquer de nouveau.

A Arnaud LE BOULAIRE qui estime que le dossier est plus lisible en couleur, Christian GASNIER demande quel est le contenu du projet d'aménagement du centre-bourg de l'opposition parce qu'il ne l'a toujours pas vu ni maintenant ni lors du précédent mandat.

Cyril JAN précise que l'opposition ne dispose pas des mêmes moyens pour réaliser des études et enchaîne sur le coût de la mairie qu'il estime exorbitant alors que la sécurité des enfants n'est pas assurée dans les hameaux de la commune par défaut d'éclairage public.

Nelly FRUCHARD précise que le coût de cet équipement doit être apprécié sur des décennies puisque, pour des raisons économiques, il anticipe et intègre les futures extensions.

Christian GASNIER rappelle que l'objet du bordereau est l'aménagement du centre-bourg et non la construction de la mairie. Il rappelle également et toutefois que, depuis 1989, la municipalité a dû reconstituer des finances exsangues pour pouvoir financer les premiers équipements publics nécessaires (travaux lourds de voirie, salles de sports, station d'épuration, maison de l'enfant, etc.) alors que les autres communes réalisaient leur mairie. Ce n'est qu'à la fin de tous ces efforts qu'un équipement enfin adapté aux besoins des services est construit. Il souligne le fait que ce projet n'a jamais été mis en cause en comité de pilotage et qu'il a été approuvé à l'unanimité.

Cyril JAN évoque de nouveau la sécurité dans les hameaux et Christian GASNIER lui précise de nouveau que la municipalité a engagé de nombreux travaux de sécurité et s'est battue pour obtenir un contournement du bourg. Il conclut en précisant que l'aménagement du centre-bourg apportera justement de la sécurité aux piétons.

Cyril JAN estime à nouveau qu'il n'y a pas que le bourg et qu'il faut aussi tenir compte des hameaux.

Christian GASNIER lui rappelle que la commune s'est justement préoccupée des hameaux car la situation y était particulièrement difficile du point de vue de la sécurité en 1989. Ainsi, l'éclairage public est passé de 89 lampes à 800 lampes, le ramassage scolaire est l'un des plus importants des communes de l'agglomération. Cyril JAN considère qu'il n'a pas à regarder ce qui se passe dans les autres communes. Nelly FRUCHARD et Christian GASNIER lui rappellent que Plescop n'est toutefois pas une île.

Jean Yves LE MOIGNO reprend Cyril JAN qui considère que le projet de la mairie est pharaonique au regard de la sécurité des enfants. Il considère que le propos est démagogique et qu'il laisse entendre que les coûts ne seraient pas appréciés. Il rappelle que le projet a été chiffré précisément, budgété en conséquence et adopté ainsi à l'unanimité.

Cyril JAN considère qu'en supprimant les beaux fauteuils de la mairie envisagés sur l'image de synthèse, il serait permis de faire des économies.

Jean Yves LE MOIGNO lui indique qu'il faut être un peu sérieux et qu'il ne s'agit là que d'image de synthèse.

A la suite d'un échange entre Yves LEROY et Cyril JAN au sujet de l'éclairage public, Nelly FRUCHARD précise que ce sujet est en décalage avec le bordereau en discussion et demande une nouvelle fois à l'opposition le contenu de son projet alternatif.

Cyril JAN estime que le projet d'aménagement du centre-bourg est un beau projet et qu'il n'est pas contre en soi, mais que les dépenses consacrées à la mairie sont très importantes.

Jean Yves LE MOIGNO estime que cette position est surprenante car elle laisse une nouvelle fois entendre que l'étendue des dépenses n'est pas mesurée. Il précise que la municipalité, pour avoir souffert par le passé de finances très fragiles, reste dans le raisonnable et évolue dans un cadre budgétaire stricte. Il considère que les Plescopais ont au demeurant largement reconnu ce travail.

Claudine LE GALLIC précise que l'action de Plescop est d'ailleurs reconnue sur l'ensemble de la place vannetaise.

Christian GASNIER demande alors à nouveau à Arnaud LE BOULAIRE le projet de l'opposition. Celui-ci précise qu'il ne s'oppose pas à l'ensemble du projet (c'est pourquoi il s'abstient ici comme dans d'autres domaines), mais des éléments du dossier ne lui conviennent pas. Ainsi, il imaginait différemment la place de l'église qui aurait pu accueillir des halles destinées à créer un marché convivial. Il ajoute qu'il aurait également souhaité mettre en valeur l'église et construire une mairie plus évolutive

Sur ce dernier point, Christian GASNIER précise que cette hypothèse avait été étudiée par le programmiste mais que le coût des interventions successives aurait été économiquement plus coûteux.

Arnaud LE BOULAIRE poursuit en indiquant que, d'une manière générale, il aurait souhaité une plus grande mise en valeur du patrimoine, dont l'église.

Christian GASNIER revient par la suite sur la protection du patrimoine en précisant que l'objet de l'aménagement est justement la mise en valeur des espaces publics, dont l'église qui bénéficiera de travaux de rénovation dès 2009. Il n'est pas, à ce titre, certain que les halles prévues mettaient particulièrement en valeur l'église. Cyril JAN et Arnaud LE BOULAIRE rappellent qu'ils ne disposent pas des moyens de la commune pour mener les études réalisées à des coûts importants. Christian GASNIER répond qu'il leur était toujours possible de réfléchir sur les grandes orientations du projet qui constituent le travail des élus. Il rappelle ainsi que des études avaient conclu à un projet d'aménagement du bourg remis en cause par les élus parce qu'ils n'étaient pas finalement certains de la nécessité de décentrer le bourg.

Nelly FRUCHARD semble avoir compris qu'Arnaud LE BOULAIRE était finalement plutôt favorable à l'aménagement du bourg et lui demande confirmation sur ce point. Ce dernier estime toutefois que la place de l'église et de la mairie auraient pu être réunies pour constituer une grande place giratoire partant de la rue arrière de l'église jusqu'à la médiathèque.

Bernard DANET et Christian GASNIER précisent que le grand sens giratoire partant de l'église à la médiathèque n'aurait pas fonctionné et qu'il fallait aussi tenir compte des commerces de la place de la mairie.

Cyril JAN considère que les situations peuvent évoluer et que, en tout état de cause, le coût de la mairie est trop important. Il considère que le coût est trop important au regard des coûts engagés dans d'autres communes qui ont des ressources économiques supérieures et il cite notamment Ploëren.

Christian GASNIER s'estime déçu par le niveau de cette intervention qui est sans rapport avec le sujet. Il ajoute que l'exemple de Ploëren est peu pertinent car il n'est pas transposable à Plescop. Le choix d'un habitat diffus effectué voilà de longues années a rendu l'aménagement de son bourg très complexe. A l'inverse, les choix urbains effectués à Plescop sont reconnus par de nombreux acteurs extérieurs. Enfin, il rappelle que la mairie sera construite pour des années et que, dans ce contexte, son coût n'a rien de "pharaonique".

Cyril JAN avoue que le terme qu'il a utilisé était peut être un peu fort.

Nelly FRUCHARD considère qu'il a effectivement forcé le trait et lui demande en conséquence d'illustrer ces propos en fournissant des exemples de coûts de construction inférieurs.

Vincent GEMIN estime que la démarche a été menée comme elle devait l'être : des besoins ont été exprimés, puis un programme a été établi en conséquence et s'est le marché qui a fait le prix du projet. Remettre en cause le prix, s'est donc remettre en cause le programme.

Christian GASNIER estime que Cyril JAN laisse entendre que les élus majoritaires seraient des aventuriers alors que le projet a été vérifié financièrement, sans hausse des taux d'imposition. Cyril JAN souligne que le niveau d'imposition augmentera de 18 000 euros naturellement. Christian GASNIER répète que la majorité s'est engagée à ne pas faire évoluer les taux et que seul le rythme de réalisation des projets pourrait être revu si une crise économique survenait.

Après le vote, Arnaud LE BOULAIRE précise que son abstention est liée à certains aspects du projet mais pas à la demande de subvention qu'il aurait évidemment approuvée si ces éléments avaient été dissociés.

Avant la constitution du comité de pilotage, Christian GASNIER demande si l'opposition souhaite toujours en faire partie puisqu'elle s'est abstenue sur le projet. Arnaud LE BOULAIRE souhaite y participer pour le faire évoluer. Christian GASNIER lui rappelle alors que le projet vient d'être arrêté et que seuls les choix de matériaux sont susceptibles d'évoluer.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 25 juin 2008, le conseil municipal est invité à :**

- **prendre acte de la concertation active organisée sur le projet et sur son bilan et demander qu'elle se poursuive ;**

- **dire que les outils d'aménagement foncier doivent favoriser autant que possible la mise en œuvre de ces orientations (droit de préemption, déclaration d'utilité publique, etc.) ;**
- **approuver le programme de restructuration du centre-bourg et les dossiers de subventions afférents ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

**Pour : 22          Contre : 0          Abstention : 5**

- **désigner les membres suivants du comité de pilotage chargé de piloter le projet selon une répartition à la proportionnelle au plus fort reste, sans vote à bulletin secret l'assemblée ayant décidé à l'unanimité de ne pas y recourir :**

Titulaires	Suppléants	Vote
<i>Plescop l'avenir ensemble : Christian GASNIER, Philippe LE RAY, Yves LEROY, Gilles LE CALONNEC, Vincent GEMIN</i>	<i>Plescop l'avenir ensemble : Danielle NICOLAS, Raymonde BUTTERWORTH, Claudine BOSSARD, Michèle AUFFRET, Paul MAHEU</i>	P : 27 C : 0 A : 0
<i>Plescop ensemble autrement : Cyril JAN, Stéphane ROY</i>	<i>Plescop ensemble autrement : Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE</i>	

---

## Informations générales – Délégations au maire

### 1) Agenda :

- Rappel de l'invitation Maryflor le 08/07 à 18h00
- Prochain conseil municipal le 22/09, à 20h30

### 2) Délégation et marchés publics :

- maîtrise d'œuvre : aménagement de la salle de musique avec le cabinet ARCAU pour un montant de 5 961,89 € HT.
- travaux : médiathèque – marché de substitution de l'entreprise GOA de Vannes à l'entreprise LBSO titulaire du lot Plafonds suspendus, signature avec pour un montant de 15 602,70 € HT, le surplus étant de 8 518,90 € HT.

### 3) Local de l'opposition

- Accord pour une occupation de la Loge un autre jour que le lundi quand le conseil municipal a lieu le lundi.

Copie certifiée conforme  
Le maire  
Nelly FRUCHARD